

## SEANCE DU 30 MARS 2017

**Date de convocation :** 22 mars 2017

**Date d'affichage :** 18 avril 2017

L'an deux mil dix-sept le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Étienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaïne, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

**Absente excusée :** Mme Stéphanie Olivier.

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte Langlois.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2016**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les Comptes Administratifs de l'exercice 2016.

#### *A) Budget Communal*

Section Investissement :

Recettes réalisées	134 885,75 €	
Dépenses	134 570,19 €	
	=	315,56 € + - 122 988,33 € (déficit 2015) = - 122 672,77 €

Soit un **déficit** de - 122 672,77 €

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	333 316,16 €	
Dépenses	255 458,02 €	
	=	77 858,14 € + 401 735,22 € (excédent 2015) = 479 593,36 €

Soit un **excédent** de 479 593,36 €

#### *B) Budget du Service Assainissement*

Section Investissement :

Recettes réalisées	206 056,92 €	
Dépenses	80 645,62 €	
	=	125 411,30 € + - 135 699,04 € (déficit 2015) = - 10 287,74 €

Soit un **déficit** de 10 287,74 €

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	25 261,65 €	
Dépenses	25 073,94 €	
	=	187,71 € + 0,00 € (excédent 2015) = 187,71 €

Soit un **excédent** de 187,71 €

#### *C) Budget du Centre Communal d'Action Sociale*

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	0,00 €	
Dépenses	144,00 €	
	=	- 144,00 € + - 190,30 € (déficit 2015) = - 334,30 €

Soit un **déficit** de 334,30 €

## **VOTE DES COMPTES DE GESTION**

Les Comptes de Gestion Caisse des Ecoles, C.C.A.S., Assainissement et Commune pour l'exercice 2016, dressés par Madame Lydie PERROT-LAMBERT, Trésorière de Coutances, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2016, décide d'affecter les résultats comme suit :

### A) Budget Communal

Excédent de 479 593,36 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2017 de 122 673 €

Report à nouveau en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2017 de 356 920 €

Déficit de 122 672,77 €

Report à nouveau en déficit 001 d'investissement au Budget Primitif 2017 de 122 673 €.

### B) Budget du Service Assainissement

Excédent de 187,71 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2017 de 187 €

Déficit de 10 287,74 €

Report à nouveau en déficit 001 d'investissement au Budget Primitif 2017 de 10 288 €.

### C) Budget de la Caisse des Ecoles

Excédent de 3 219,03 €

### D) Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Déficit de 334,30 €

Report à nouveau en déficit de fonctionnement au Budget Primitif 2017 de 335 €.

L'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2017**

Les Budgets Primitifs 2017 présentés par Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, se présentent de la façon suivante :

### Budget Communal

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 230 193 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 631 357 €

Le Budget Communal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Budget du Service Assainissement

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 23 027 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 15 076 €

Le Budget du Service Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 1 079 €

Le Budget du Centre Communal d'Action Sociale est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **FIXATION DES TAUX D IMPOSITION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les taux d'imposition de l'année 2016, à savoir,

- Taxe d'habitation : 8,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,54 %.

Les taux d'imposition 2017 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 9 février 2017.

## **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CHANTIER PROVISOIRE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

## **DEVIS RELIURE REGISTRE D'ETAT CIVIL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de OLG BURO de BRICQUEVILLE LA BLOUETTE d'un montant de 302,40 € TTC + 84,00 € TTC de réparation si mauvais état relatif à la restauration de reliure de deux registres d'Etat Civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention reçue de Monsieur Mathieu MAMBERTA, Directeur territorial des actions associatives de l'Association des Paralysés de France de Cherbourg-en-Cotentin.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refusent cette demande.

### **LOCATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une table a été cassée lors de la location de la Salle des Fêtes du 18 février dernier.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal demande à Monsieur Émile JUHEL de procéder au règlement de la facture qui s'élève à 240,13 € TTC.

De plus, au vu de ces éléments, les membres du Conseil Municipal décident de ne plus lui attribuer de salle jusqu'à nouvel ordre.

### **BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal un courrier reçu des services de la Préfecture de La Manche de SAINT-LO proposant à la Commune d'acquérir en son nom propre Le Bois Des Landes.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal refuse cette proposition.

### **DEMANDE DE MADAME FEUILLIE**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Madame Josiane FEUILLIE souhaitant que la Commune installe une poubelle dans le Cimetière.

Après débat, considérant qu'il existe déjà dans le Cimetière un endroit réservé au dépôt de plantes et de fleurs fanées, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refusent de donner une suite favorable à cette demande.

### **REPAS DES ANCIENS**

Monsieur le Maire finalise avec les membres du Conseil Municipal l'organisation du repas des Anciens qui se déroulera le 9 avril 2017.

Mesdames Anita MANSON, Géraldine POUTREL, Stéphanie COLLETTE et Messieurs Samuel ADDES, Étienne BONNEL et David COLLETTE participeront au service du repas.

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D APPEL D OFFRES REFECTION DES CHEMINS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions rendues par la Commission d'Appel d'Offres au sujet de la réfection des chemins des Granges, du Fief et de La Chaslerie et La Chevalerie qui s'est réunie le 17 mars 2017.

Six entreprises ont répondu, le devis présenté par l'entreprise EUROVIA étant le mieux disant, après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de conforter les conclusions de la Commission, à savoir retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de travaux de 32 466,95 € HT soit 38 960,34 € TTC.

Enfin, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise SARL FATOUT de La Rondehaye pour effectuer le dérasement et le curage de ces chemins pour un montant de 1 273,20 € HT soit 1 527,84 € TTC.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CMB**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Il leur précise d'une part que l'élaboration d'un PLUi prend entre 3 et 4 ans et coûte entre 300 000 € et 400 000 €.

Il leur précise également que dans le cadre du portail famille, le fonctionnement de cette application va être effectué à tout le territoire et que le coût s'élève à 62 640 € HT.

De plus, un diagnostic d'accessibilité des Établissements Recevant du Public va devoir être effectué sur le territoire de l'ex Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur présente le projet d'installation des classes de CM1 et CM2 de Cerisy-la-Salle au collège.

Il leur confirme le détail des compétences voirie à savoir en agglomération les bandes de roulement et hors agglomération les bandes de roulement et les ouvrages hydrauliques, le curage et le débarnage sur les voiries communautaires, le fauchage et l'éparage par 2 passages annuels.

La Communauté comptera environ 310 km de voiries et environ 750 km de chemins de randonnée.

En ce qui concerne la compétence santé, seront pris en compte les maisons de santé de Gouville Sur Mer, Gavray, Saint Sauveur Lendelin et le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Coutances.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAL ont été retenus le dégagement de visibilité au carrefour du Mériotel et sur la Route Départementale n°972 en revêtement de chaussée matériau bitumeux coulé à froid en bi-couche.

Monsieur le Maire précise que la chaudière du Presbytère doit faire l'objet de réparations.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis de l'entreprise FOUCHARD d'un montant de 635,26 € TTC.

Monsieur David COLLETTE présente le Budget du Syndicat d'Eau.

Monsieur Étienne BONNEL fait un compte rendu de la Commission Communication qui s'est tenue au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Madame Christine BISSON fait un compte rendu de la Commission Culture qui s'est tenue au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Madame Martine HERMAN fait un compte rendu de la Commission Social qui s'est tenue au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Monsieur Francis LEBEURY précise que la route des Réaux récemment refaite est déjà abîmée et qu'un rendez vous a été pris le 4 avril avec l'entreprise COLAS et la direction des services techniques de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Messieurs Francis LEBEURY et David COLLETTE seront présents.

Monsieur Francis LEBEURY présente une demande de Monsieur HARDOUIN habitant Le Bourg pour la fourniture de graviers dans sa cour et qu'il est d'accord pour aller le chercher.

Après débat, les membres du Conseil Municipal acceptent la fourniture d'un bon de pierre de 2,5 Tonnes à prendre à la Carrière du Fut ou à la Carrière de Montsurvent.

Mesdames Christine BISSON et Stéphanie COLLETTE précisent que le stationnement aux abords de l'École n'est pas respecté et que les enfants risquent régulièrement l'accident.

De plus, ils précisent que la vitesse réglementée à 20 km/h dans le Bourg n'est pas respectée.

Après débat, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services de gendarmerie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 4 mai 2017 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.